

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie**1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Dénomination: ABSORBANT

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

Raison Sociale: GROSSERON SAS

Adresse: 37, bd François Mitterrand BP70395 44819 Saint-Herblain

Téléphone: 02.40.92.07.09. Fax: 02.40.92.07.10.

www.grosseron.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0800.07.42.28.

Société/Organisme: INRS - Tél : 01.45.42.59.59.

Autres numéros de téléphone d'appel d'urgence :

Utilisation de la substance/préparation :

Synonymes et Autres noms :

2. Identification des dangers

Substance sans danger conformément au Règlement (CE) 1907/2006.

3. Composition/Information des composants

Dénomination:

Formule:

CAS

Numéro CE (EINECS):

4. Premiers soins**4.1 Indications générales:**

4.2 Inhalation:

4.3 Contact avec la peau:

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

4.5 Ingestion:

En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies**5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:**5.4 Equipements de protection:**

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles:**

FDS N°900000 Version : du : 17.02.11**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.**7.1 Manipulation:**

Sans indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle**8.1 Mesures techniques de protection:**

8.2 Contrôle limite d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

8.4 Protection des mains:

8.5 Protection des yeux:

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Cristaux blancs.

Odeur:

Inodore.

pH

Point d'ébullition:

Point de fusion:

Densité (20/4):

Solubilité:

10. Stabilité et réactivité**10.1 Conditions devant être évitées:**

10.2 Matières devant être évitées:

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

11. Information toxicologique:**11.1 Toxicité aiguë:****11.2 Effets dangereux pour la santé:**

FDS N°900000 Version : du : 17.02.11

Des caractéristiques dangereuses ne sont pas à craindre. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique**12.1 Mobilité :**

12.2 Ecotoxicité :

12.3 Dégradabilité :

12.4 Accumulation :

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination**13.1 Substance ou préparation:**

Selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:**14. Information relative au transport****15. Information réglementaire**

Etiquetage selon REACH

16. Autres informations

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.